"BÂTIR ENSEMBLE"

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal, tenue en présentiel, le mardi 01 mars 2022, à 19h30.

Sont présent(e)s : Madame Marie-Hélène Pilote, messieurs Guy Boivin, Serge A. Lavoie, Christian Nadeau, Jean-François Mayrand formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présent(e)s : Mesdames Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Lili Harbour, adjointe à la direction et monsieur Vincent Lapointe, Responsable des travaux publics.

1. Ouverture de la séance

Constatant le quorum, monsieur Alain Talbot, maire, déclare la séance régulière ouverte à 19h30.

2. Période de questions sur le fonctionnement

La réunion se tient en présentiel tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Les résident(e)s qui désirent y assister peuvent le faire. S'il y a des questions, elles doivent être posées à la période de questions prévues à la fin de la séance. La période de question n'engage pas de conversations entre les membres du conseil municipal et les citoyens. Les questions peuvent être répondues séance tenante ou demander une réponse à une date ultérieure.

2022-03-01-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance régulière
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux :
- **4.1** Séance régulière du 07 février 2022
- **4.2** Séance régulière du 10 février 2022
- **4.3** Séance spéciale du 14 février 2022
- **4.4** Séance spéciale du 21 février 2022

5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Administratif
a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la COVID-19
- **I.** Réunion du conseil municipal
- **II.** Ouverture du bureau municipal à la population

b) Résolution pour ajustement des salaires
c) Vente pour non-paiement de taxes
d) Approbation des états financiers
e) Élection municipale partielle
f) Audit de conformité - Transmission du rapport financier

8. Incendie
a) Entente particulière en matière d'entraide lors d'incendie
b) Taux de la rémunération pour la formation et le travail en caserne
c) Adoption du rapport d'activité annuel de la Sécurité incendie
d) Dossier de prévention incendie : demande d'aide financière

9. Voirie
a) Suivi des travaux de la voirie
b) Facturation de poteaux brisés par le déneigeur
c) Tableau des tâches du Responsable des travaux publics
d) Soumission pour granules et liquide
e) Contrat de déneigement
f) Pétition du 3ème Rang

10. Eau potable
a) Suivi de la rencontre avec le technicien
b) Suivi de la demande de qualification professionnelle : document signé

11. Eaux usées
a) Suivi de la rencontre avec le technicien

12. Loisirs
a) Employé(e)s pour terrain de jeux : entrevues
b) Coût de fréquentation du Terrain de jeux
c) Chauffage au Camelot
d) Semaine de relâche

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
a) Comité de Développement
b) Suivi sur dossier du Développement résidentiel (rencontre avec évaluateur)

14. Résolutions diverses
a) Postes Canada : installation d'une boîte postale communautaire (BPCOM)
b) Programme d'aide à la voirie locale : Volet – Accélération des investissements sur le
réseau routier local
c) Appui à un projet pour le FRR – Volet 2 (Pacte rural) régional
d) Les Serres du Canton
e) Demande CPTAQ
f) Implantation d'une porcherie : Résolution 2022-02-07-10
g) Commandite : Gala Méritas 2022

15. Varia ouvert
a) Règlement encadrant la distribution de prospectus
b) Suivi sur les rencontres pour les projets des éoliennes
c) Bûchage du lot appartenant à la municipalité (ancien réservoir à l'eau)

16. Période de questions

17. Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.
À l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux

2022-03-01-02 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance régulière du 07 février 2022.
À l'unanimité.

2022-03-01-03 SÉANCE SPÉCIALE DU 10 FÉVRIER 2022

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance spéciale du 10 février 2022.
À l'unanimité.

2022-03-01-04 SÉANCE SPÉCIALE DU 14 FÉVRIER 2022
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance spéciale du 14 février 2022.
À l'unanimité.

2022-02-07-05 SÉANCE SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2022
Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Serge A. Lavoie et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance spéciale du 21 février 2022.
À l'unanimité.

2022-01-03-06 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques a été détaillée devant l'assistance;

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au montant de $ 25,431.07, après vérification de madame Claudette Aubé.
À l'unanimité.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2022-01-03-06.

_____
Claudette Aubé

6. Correspondance
Aucune correspondance.

7. Administratif
a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la COVID-19.

I. Réunion du conseil municipal
Les réunions se tiendront en présentiel. Les résident(e)s sont invités à y assister tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur. L'enregistrement vidéo de la réunion sera mise sur YOUTUBE dans les jours suivants la réunion.

II. Ouverture du bureau municipal à la population
Le bureau sera réouvert au public à compte du jeudi 03 mars 2022 avec les consignes sanitaires en vigueur.

b) Résolution pour ajustement des salaires.
Ce point est retiré de l'ordre du jour. Vérifier si ce point a bel et bien été discuté en janvier 2022 pour le salaire des employés et non pas pour celui des pompiers.

2022-03-01-07 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe a dressé un état indiquant l'immeuble sur lequel les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal :
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand
DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes de l'immeuble sur lequel des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur l'immeuble suivant :
No matricule : 1576 34 1598 0 000 0000 No lot : 5 762 121
Adresse : 389, 6ème Rue

DE DEMANDER à la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi, le 09 juin 2022, à la vente par enchère publique de l'immeuble mentionné ci-haut.

DE MANDATER la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy à enchérir et acquérir cet immeuble au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)
À l'unanimité.

2022-03-01-08 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QU' au 31 décembre 2020 les revenus de fonctionnement ont totalisés un montant de $ 1 954,439;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020 il y a eu un excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales de $ 133,404;

CONSIDÉRANT un excédent de fonctionnement non affecté de $ 249,703;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'approuver les états financiers du 31 décembre 2020.
À l'unanimité.

e) Élection municipale partielle
Il y aura élection partielle le 5 juin 2022.

f) Audit de conformité – Transmission du rapport financier
À la suite du courriel reçu le 21 janvier 2022 de la vice-présidente à la vérification, celle-ci nous informe qu'elle procède à une mission d'audit de conformité dans notre municipalité afin de nous fournir une conclusion sur les objectifs de l'audit. Un rapport suivra.

8. Incendie

2022-03-01-09 ENTENTE PARTICULIÈRE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE LORS D'INCENDIE

- **ATTENDU QUE** l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie signé le 9 avril 2008 par les municipalités de la MRC de Montmagny, prévoit la possibilité entre des municipalités de fixer d'autres modalités que celles proposées;

- **ATTENDU QUE** les 3 municipalités ont, en 2010, modifié certaines modalités de l'entente d'entraide lors d'un incendie signé par les municipalités de la MRC de Montmagny le 9 avril 2008;

- **ATTENDU QUE** les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame-du-Rosaire acceptent les modalités de l'entente uniformisée et que toutes autres ententes entre les 3 parties seront nulles après la signature de la présente entente;

- **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire doivent intervenir ensemble afin obtenir

une force de frappe initiale conforme au schéma et posséder les équipements nécessaires aux combats incendie;

- **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy assure la couverture du territoire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour la désincarcération assistée de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud avec le véhicule autopompe, afin de protéger la scène et les intervenants tout en assurant la sécurité des lieux; toutefois si la municipalité requérante n'est pas en mesure de fournir son autopompe, elle aura la responsabilité d'aviser la Centrale CAUCA afin de changer de protocole.

- **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy assure en partie la couverture du territoire de Notre-Dame-du-Rosaire pour la désincarcération et que Notre-Dame-du-Rosaire assisté de son véhicule autopompe, afin de protéger la scène et les intervenants tout en assurant la sécurité des lieux; toutefois si la municipalité requérante n'est pas en mesure de fournir son autopompe, elle aura la responsabilité d'aviser la Centrale CAUCA afin de changer de protocole.

- **ATTENDU QUE** les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame-du-Rosaire reconnaissent qu'elles ont avantage à se regrouper afin d'obtenir une meilleure protection incendie sur leur territoire respectif;

ARTICLE 1 MODE DE RÉPARTITION DES APPELS D'INTERVENTION

- Les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame-du-Rosaire s'entendent qu'à la perspective de respecter le schéma de couverture de risque, elles seront appelées à intervenir en entraide dès l'appel initial, en tout ou en partie en fonction de l'endroit de l'intervention suivant les protocoles de déploiement sur leurs territoires respectifs et ce, afin de maximiser la force de frappe, tel qu'exigé par le ministère de la Sécurité Publique.

ARTICLE 2 MODE DE RÉPARTITION DES COÛTS D'OPÉRATION

- L'article 2 de l'entente particulière signée par les trois (3) municipalités est remplacé par l'article 12 de l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie signé le 9 avril 2008 par les municipalités de la MRC de Montmagny excepté pour les points suivants :
  -Les tarifs pour l'entraide et l'utilisation des véhicules seront les tarifs indexés et fournis par la MRC de Montmagny;
  -Le minimum d'heures utilisé lors d'entraide sera de trois (3) heures pour la main d'œuvre;
  -La facturation détaillée (taux horaire, équipement utilisé) de l'entraide devra se faire dans les 60 jours de l'intervention;

ARTICLE 3 DÉSINCARCÉRATION

Lors d'un appel pour la désincarcération, aucun coût ne sera facturé à la municipalité qui demande l'assistance car les coûts sont remboursés par la SAAQ et indexé à toutes les années, selon le règlement en vigueur.

Le coût pour l'inspection annuelle des outils de désincarcération sera réparti en fonction des municipalités utilisatrices.

Pour les appels en désincarcération, la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud sera couverte en entier par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Pour les appels en désincarcération, la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire sera couverte de façon partielle par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour les adresses indiquées aux protocoles de déploiement enregistrés à la centrale CAUCA.

ARTICLE 4 POURSUITE JUDICIAIRE ET MISE EN DEMEURE

- Tous les frais encourus pour les témoignages et précaution à la cour, sont remboursables par l'employeur et si nécessaire à la municipalité requérante.

- Frais remboursés aux pompiers : Salaire selon le grade (pompier, officier ou directeur) pompier ou selon le salaire du travail de son employeur normal (le plus avantageux des deux), les déplacements, repas et autres frais sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 5 DURÉE ET RENOUVELLEMENT

La présente entente prendra effet entre les municipalités signataires à la date où chacune de ces municipalités y aura apposé sa signature et vaudra pour toutes les municipalités signataires jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement. Par la suite, l'entente se renouvellera automatiquement par période successive de douze (12) mois, à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié chacune des autres municipalités de son intention d'y mettre fin ou de la modifier. Cet avis devra être donné au plus tard un (1) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie.
À l'unanimité.

2022-03-01-10 TAUX DE LA RÉMUNÉRATION POUR LA FORMATION ET LE TRAVAIL EN CASERNE
Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter un salaire de 16,00$ /heure sur formation réussie ainsi que le taux horaire pour le travail en caserne (nettoyage et inspection des camions). Rétroactif à partir de novembre 2021.
À l'unanimité.

2022-03-01-11 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

- **ATTENDU QUE** les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mises en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC**;**

- **ATTENDU QUE** la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

- **ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Serge A. Lavoie, appuyé par monsieur Guy Boivin et unanimement résolu :

D'adopter le Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2021 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Que le Conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

Monsieur le maire aimerait avoir un Rapport d'activité annuel du service d'incendie 2021 de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy comprenant la quantité et le nombre des sorties d'intervention, l'entraide, etc. et à Saint-Paul-de-Montminy et à l'extérieur. Un aperçu global pour donner une idée de ce que font les pompiers.

d) Dossier de prévention des incendies : demande d'aide financière
- Est-ce que le montant est payable la première année?
- Utilisateur payeur à toutes les fois?

- Comment ils ont fait pour arriver à $ 7,000.00?

Point reporté à la prochaine réunion ou en séance spéciale car manque d'informations claires. À suivre.

9. Voirie

a) Suivi des travaux de voirie
- Prévoir le tour des rangs et préparer la pose de drapeaux rouges (nids de poule);
- Vérifier les ponceaux enneigés et gelés (débordements);

b) Facturation de poteau brisé par le déneigeur
- Poteau de pancarte brisé sur Rolette
- Poteau de pancarte brisé Rang 5

Un rapport sera fait au printemps avec les photos des poteaux brisés et une facture sera alors envoyée aux déneigeurs fautifs.

c) Tableau des tâches du Responsable des travaux publics

Monsieur Vincent Lapointe, Responsable des travaux publics, a présenté son plan de travail avec les tâches à accomplir. Un cahier de travail lui sera remis avec la possibilité d'ajouter, de retrancher et d'améliorer les tâches saisonnières des travaux publics.

2022-03-01-12 SOUMISSIONS POUR GRANULES ET LIQUIDE

CONSIDÉRANT QU' il y a 16 kilomètres de routes;

CONSIDÉRANT QU' il faut décider le plus tôt possible afin de pouvoir bénéficier d'un épandage au début de l'été;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage liquide est plus performant et durable;

Il est proposé par monsieur Serge A. Lavoie, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter la **Proposition No 19575** de SOMAVRAC incluant le coût du produit, le transport vers le lieu d'épandage ainsi que l'épandage du chlorure de calcium pour un montant de 0.3163 $/litre, taxes en sus.
À l'unanimité.

e) Contrat de déneigement à travailler

Il y aura une réunion de travail afin de pouvoir travailler sur les contrats de déneigement et de pouvoir être en mesure de demander des soumissions dès juin 2022.

f) Pétition du 3ème Rang

Une pétition a été remise en date du 16 décembre 2021 par une résidente du 3ème Rang concernant l'asphaltage du rang.
Comme il a été décidé des montants qui seront alloués pour la réfection des rues, des rangs et des routes à refaire lors de la déposition du budget 2022 et aussi du choix de décider pour de l'épandage de chlorure liquide pour le traitement de surface, une réponse écrite sera envoyée à la responsable de la pétition afin de lui faire part de nos décisions.

10. Eau potable

a) Suivi de la rencontre avec le technicien

Une rencontre devait avoir lieu entre monsieur Denis Gauthier, Technicien en opération des eaux et les conseillers messieurs Mayrand et Lavoie. La rencontre n'a pu avoir lieu, celle-ci est remise à plus tard.

b) Suivi de la demande de qualification professionnelle

Les documents ont été signé afin que l'examen puisse avoir lieu. Il semblerait que les documents signés aient été mal complétés. Dès la réception des documents, ils seront corrigés et il ne restera que l'examen à faire.

11. Eaux usées

a) Suivi de la rencontre avec le technicien
Voir le point **10.a)**

12. Loisirs

a) Employé(e)s pour le terrain de jeux : entrevues
La fin de la mise en candidature se termine le 14 mars. Les entrevues suivront dès le retour de madame France Lévesque, début avril. Les 4 candidates seront contactées afin de les en avertir.

b) Coût de fréquentation du Terrain de jeux
Il y aura entente entre les municipalités afin d'unifier le prix. Le coût sera décidé à la majorité.

2022-03-01-13 CHAUFFAGE CAMELOT
Il y a environ un $ 4,000.00 de disponible dans le Pacte Rural 2019-2021. Comme le Camelot et le casse-croûte ont besoin de climatisation, une soumission a été demandée pour l'installation d'une thermopompe.
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu que les argents disponibles dans le Pacte Rural 2019-2021 soient pour l'installation complète (Camelot – casse-croûte) d'une thermopompe au coût de $ 10,347.75 avec PrévosTech et que la municipalité paiera le restant de la somme à payer.
À l'unanimité.

d) Semaine de relâche : Randonnée en raquettes
Le Comité Loisirs Jeunesse organisera une activité : Randonnée en raquettes, le samedi le 12 mars, à 19h00, pour conclure la semaine de relâche. Un prêt de raquettes sera offert (une vingtaine).

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

a) Comité de Développement
La prochaine réunion aura lieu le mercredi 02 mars 2022.

b) Suivi sur dossier du Développement résidentiel (rencontre avec évaluateur)
Lors de la prochaine réunion du Comité de Développement, monsieur René Hamelin sera approché afin de faire le suivi sur sa rencontre avec l'évaluateur et de connaître son intérêt à la continuité du dossier.

14. Résolutions diverses

2022-03-01-14 POSTES CANADA : INSTALLATION D'UNE BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE (BPCOM)

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la boîte postale est aux frais de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement est sous la responsabilité de Postes Canada (1 mètre – 1½ mètre au devant);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucune responsabilité civile ou autre;
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Christian Nadeau et résolu d'accepter la demande de Postes Canada pour l'installation d'une boîte postale communautaire (BPCOM).
À l'unanimité.

2022-03-01-15 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports nous informe de l'attribution d'une aide financière maximale de $ 981,821. pour la réfection du 3ème Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le montant a été revu à la baisse pour un montant de $ 938,239.;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution sera versée pour une durée de dix (10) ans;
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'utiliser l'argent de roulement pour mener à bien le projet.
À l'unanimité.

2022-03-01-16 APPUI À UN PROJET POUR LE FRR – VOLET 2 (PACTE RURAL) RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE le Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud a élaboré un projet pour l'aménagement de la cour de l'école primaire de la Colline et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR – volet 2 (Pacte rural) régional;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de l'école de la Colline rejoint et offre des services à trois (3) municipalités, soit à Sainte-Euphémie-sur-rivière-du-sud, à Notre-Dame-du-Rosaire et à Saint-Paul-de-Montminy et leur fournit un équipement d'éducation intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la participation au conseil d'établissement de l'école de la Colline est offerte aux parents des trois (3) municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les élèves de l'école proviennent des municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, de Sainte-Euphémie-sur-rivière-du-sud et de Notre-Dame-du-Rosaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des impacts positifs sur la santé durable de l'ensemble de la population et que ce projet rejoint les prémisses de la Signature Innovation dont s'est dotée la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la cour d'école actuelle est désuète, inappropriée et non sécuritaire pour tous les types d'utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des infrastructures scolaires offertes dans la communauté a des impacts importants sur la rétention et l'attraction es jeunes familles dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la cour viendra dynamiser et rendre la municipalité plus attractive auprès des jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE le milieu scolaire souhaite l'aménagement d'une classe extérieure afin d'intégrer le dynamisme de la nature ans son cursus scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'aménagement d'une aire de jeux pour le soccer et plusieurs infrastructures appréciées par les jeunes familles de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet offrira la possibilité de mettre en place une ligue de soccer intermunicipale pour les jeunes citoyens des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet offrira une aire de jeux supplémentaire et adéquate pour les activités du terrain de jeux municipal de Saint-Paul-de-Montminy;

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau de la cour d'école de la Colline aura des retombées positives pour les activités de Centre d'entraide Familiale et de l'ABC des Hauts-Plateaux, des activités en psychomotricité pourront y avoir lieu, mobilisant ainsi la population d'enfant préscolaire;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure sera accessible pour tous les citoyens de la région et ce, en dehors des heures d'ouverture des services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet transformera la cour d'école en un endroit accessible pour toutes les générations, puisque le projet prévoit des airs de repos, de détente et d'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy s'est engagée à soutenir la réalisation du projet en fournissant du matériel de remplissage provenant des différents travaux de voirie effectués sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Serge A. Lavoie, appuyé de monsieur Guy Boivin **que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy** demande à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 50,000$ à partir des objectifs d'affection du FRR - volet 2 (Pacte rural) au volet régional pour la réalisation de ce projet.
À l'unanimité.

d) Les Serres du Canton
Une demande de soumission sera demandée pour fleurir les 2 entrées (Épicerie – Télus) et les 6 bacs à fleurs.

e) Demande CPTAQ
Point à remettre : dossier incomplet.

2022-03-01-17 IMPLANTATION D'UNE PORCHERIE : RÉSOLUTION 2022-02-07-10

CONSIDÉRANT QUE l'avis de recevabilité de la demande de permis n'a pas été faite;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de porcherie est reporté à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT QU' ils nous contacteront lorsqu'ils vont vouloir poursuivre le projet;
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé de monsieur Serge A. Lavoie et résolu d'annuler la résolution **2022-02-07-10** qui mandatait la MRC de Montmagny à procéder à la consultation publique pour l'implantation d'une porcherie à Saint-Paul-de-Montminy.
À l'unanimité.

2022-03-01-18 COMMANDITE : GALA MÉRITAS 2022
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de donner notre appui financier pour la remise de trois (3) bourses de $ 100.00 chacune lors du Gala Méritas de l'École Secondaire de Saint-Paul.
À l'unanimité.

15. Varia ouvert

a) Règlement encadrant la distribution de prospectus

À la suite de plusieurs courriels envoyés le 23 août 2021, le 21 novembre 2021 et le 26 février 2022 au sujet d'une règlementation de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy encadrant la distribution de prospectus publicitaires la réponse à la

première (1ère) question est : Non, nous n'avons pas de règlementation.
Pour ce qui est de la deuxième (2ème) question qui nous demande si nous prévoyons dans un futur rapproché adopter un règlement sur le bannissement des sacs de plastique, encore là, la réponse est : Non.
Un suivi sera fait afin de leur faire parvenir nos réponses.

b) Suivi sur les rencontres pour les projets des éoliennes

Il y a eu des rencontres entre la municipalité et Kruger et Alliance de l'Est. Les dossiers sont présentement à l'étude. Une demande de soumission a été déposée par Hydro-Québec en décembre 2021. Les projets doivent être déposés avant le 22 juillet 2022.
La municipalité étudie la faisabilité d'un projet d'éoliennes sur le territoire de Saint-Paul-de-Montminy.

c) Bûchage du lot appartenant à la municipalité (ancien réservoir à l'eau)
- Lot rubané;
- Plan d'aménagement fait il y a 3 ans;
- Doit-on engager et payer pour refaire le plan d'aménagement d'ici 2 ans;
- C'est un très gros contrat qui demande de la surveillance et de la diligence;

À suivre.

17. Période de questions

1. Est-ce qu'il y a encore un directeur général à la municipalité?

2. Trottoirs enneigés;

3. Déneigement et entretien de la 13ème Rue lors de chutes de neige;

4. Comptes de taxes (taxation municipale);

2022-03-01-19 LEVÉE DE LA SÉANCE
Les sujets de l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de déclarer la réunion terminée à 21h35.
À l'unanimité.

_____
Alain Talbot, Maire
Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.

_____
Claudette Aubé, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière
Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 01 mars 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 05 avril 2022.